

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPUIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Éditeur et administrateur

WEEKLY OF THE COURIER DU CANADA

17 Février 1892.—No 28

### Deux amours

(SUITE)

« Dites-moi, quand vous serez revenu auprès de votre mère et que vous lui peindrez les souffrances de vos jours de captivité, aurez-vous un souvenir pour la pauvre Blanche qui vous pleure ? Vous rappellerez-vous votre premier réveil dans la barque, nos promeneurs sur la lande, nos excursions en mer ?... Je ne sais pas ce que vous ferez, mon ami. Hélas ! ne nous oubliez-vous point sous votre toit chéri, votre beau ciel de France ?... Moi, maintenant, je vais vivre du passé. André, tâchez de me garder l'avenir. »

Les préparatifs de l'embarquement s'étaient faits en silence. André était agité et ému; Georges, grave et ponctuel comme un homme qui comprend loyalement son devoir, et qui veut l'accomplir jusqu'au bout. Lorsque les rameurs se furent assis sur le banc, lorsque ce fut au tour d'André de prendre place dans la barque, il se tourna vers lord Wylde, et lui dit avec émotion :

« Monsieur, vous avez agi à mon égard avec une générosité qui a dépassé toutes mes espérances. Mais je n'en étais pas indigne cependant, et, en des circonstances plus heureuses, j'aurais su mieux la mériter... Maintenant je vais vous dire adieu. Voulez-vous me donner votre main ? »

Georges pâlit légèrement; néanmoins il serra la main d'André avec une fermeté courtoise. Et ces deux hommes, que le sort avait faits ennemis, se séparèrent le cœur ému.

### XI.

EN FRANCE.

Cette fois, la traversée fut heureuse. André atteignit, non sans fatigue, mais du moins sans aventures, la côte française, où il prit terre non loin de Cherbourg. De cette ville il congédia ses rameurs, en leur confiant des lettres adressées à John Saunders, pour la bonne chanoinesse et la bien-aimée lady Blanche.

André avait mis dans ces lettres toute son ardeur de jeune homme, toute son éloquence de jeune Français. Il remerciait Mme de Nantelles comme sa seconde mère, sa respectable amie; il invoquait Blanche comme l'étoile de sa destinée, comme la reine de son foyer, l'a bitte de son avenir; il parlait des longues douleurs de l'absence et des cruautés du sort. Certes, il était de très bonne foi alors qu'il écrivait ainsi, et ce qui nous le garantit, du reste, c'est qu'il n'avait quitté l'Angleterre que depuis trois jours.

Puis il partit pour sa petite maison de Pontecorff, où sa venue allait causer une si délicate surprise à sa mère et à Roso qui l'attendaient si tristement, et où il compterait les jours avec moins d'impatience et de découragement, jusqu'au moment où ses amis d'Alton-Hall répondraient à sa lettre.

Lorsqu'il arriva enfin dans sa petite ville paisible et souriante, on était au commencement de mai. L'étroite rivière qui traverse le bourg miroitait au soleil comme une nappe bleue brodée de paillettes scintillantes; les vieux saules gris et les aubépines en fleurs se penchaient au bord de l'eau, et les berges ondules sautillaient gaiement sur le sable du rivage. Tout dans ce petit coin natal, paraissait envoyer un salut et un sourire au voyageur si longtemps pleuré. Il semblait que la nature eût revêtu tous ses habits de fête pour lui plaire, et qu'elle voulût le séduire en lui présentant, à son entrée, tous les trésors de son pays.

En approchant de la maison de sa mère il respira de loin, avec délices, le parfum des chèvrefeuilles agités par la brise de mai. Et les beaux rosiers du jardin lui parurent avoir grandi, car quelques roses s'épanouissaient au sommet de la muraille grise, comme de belles curieuses se grandissant à la fenêtre pour épier de loin les regards des passants. Mais les fenêtres de la rue étaient closes, et la maison paraissait triste. Il était aisé de voir que l'on attendait pas encore le retour du proscrit. André tout pâle et le cœur battant fort, s'arrêta au pied du seuil. Il passa la main sur son front, comme pour en effacer un souvenir, et tira, avec un tressaillement, le cordon de la sonnette.

Alors la vieille servante, entr'ouvrant la

porte, poussa un cri perçant en reconnaissant son jeune maître. A ce cri, Rosette accourut.

Oh ! la pauvre fillette ! Elle pensa défaillir, elle chancela, elle pâlit, elle trembla, elle sourit à travers ses larmes.

« André, c'est vous !... Oh ! c'est vous !... s'écria-t-elle. Vous... si tôt !... Quand nous perdions l'espérance de vous revoir !... Oh ! quel bonheur ! Comme vous nous rendez heureux !... C'est à cette bonne lady Blanche j'en suis sûre, que nous devons votre retour. »

Car Rosette connaissait lady Blanche, de réputation du moins. Dès qu'André s'était vu en sûreté dans le cottage du vieux John, il n'avait pas manqué d'écrire à sa mère, la rassurant sur son sort, lui prouvant jusqu'à quel point l'on pouvait compter sur la sollicitude et l'ingénieux dévouement de ses généreuses protectrices. Les noms de lady Blanche Ingram et de la baronne de Nantelles avaient donc été prononcés bien des fois avec reconnaissance, avec tendresse, dans la petite maison de Pontecorff. Mais André s'était bien gardé, d'ailleurs, de révéler ses projets d'avenir, de laisser entrevoir son secret. Et la profonde tendresse de lady Blanche s'était transformée, sous sa plume, en pure charité chrétienne s'exerçant avec un désintéressement sublime sur les naufragés et les proscrits.

« Ma petite Rose, où est ma mère ? » demanda André impatient, après qu'il eut répondu du mieux qu'il lui fut possible, aux témoignages de cette innocente affection.

— Au cimetière, mon cousin. Elle va prier bien souvent sur la tombe de votre père. Elle lui parlait de vous, voilà j'en suis certaine; elle lui demandait, sans doute de vous protéger, de vous bénir et de vous ramener près de nous.

— Eh bien j'irai la rejoindre, dit André avec empressement. « Vous comprenez bien ma Rosette, qu'il me tarde plus que je ne peux dire de la revoir et de l'embrasser. »

En disant ces mots, il franchit le seuil, et prit le chemin du cimetière tandis que Rose le cœur gonflé de joie et un peu attristée cependant par la froideur de son accueil le suivait du regard attendri.

« Pauvre André ! » se disait-elle. « Il n'a pas l'air aussi heureux que je l'aurais pensé... Mais c'est qu'il a tant souffert, sans doute. Maintenant il lui faudra un peu de temps pour s'accoutumer au bonheur. »

Bientôt André reparut avec Mme Kéravel. Et tous trois passèrent ensemble un jour bien heureux, suivi d'une bien heureuse soirée. Il fallut qu'André racontât toutes ses sinistres aventures; d'abord le combat naval avec toutes ses sauglantes péripéties, la mort du brave commandant, l'abordage, et l'héroïque fin du pauvre Loio; puis la captivité, avec ses langoureux et ses souffrances, et l'évasion avec toutes ses émotions, ses angoisses et ses tentatives dans la petite barque emportée par le vent, égarée sur la mer. Lorsque André peignit enfin sa situation émuante sur le roc où le flot montait, il vit sa mère blêmir et joindre convulsivement les mains, tandis que les grands yeux bleus de Rose étaient dilatés par l'épouvante. C'est qu'il lui semblait voir les vagues s'entr'ouvrir et la belle tête brune du narrateur se balancer inerte et pâle, avec le remous des lames.

Mais ce qui impressionna le plus la douce et mignonne enfant, ce fut le récit d'André dans la barque de lady Blanche. Ici elle n'y put plus tenir, et interrompit le conteur.

« Que je voudrais donc être à la place de cette lady ! » s'écria-t-elle. « Comme elle doit être heureuse d'avoir pu sauver la vie à un malheureux prisonnier emporté par les vagues !... la généreuse demoiselle ! Et elle ne craignait pas de s'exposer pour vous, en vous protégeant après vous avoir sauré ?... Et lui avez-vous été assez reconnaissant, André ? Lui avez-vous dit souvent que vous avez une mère et une... une cousine qui la bénissent et prient pour qu'elle soit heureuse. Cette malheureuse guerre ne finira donc jamais ?... C'est que je voudrais tant connaître cette lady Blanche pour la remercier, moi, au nom de tout le monde, pour lui dire que je l'aime... que je l'aime comme une sœur. »

Ici André, se souciant peu d'entretenir sur ce terrain la conversation commencée, usa d'un détour habile, pour en venir à un sujet qui lui tenait au cœur et qu'il croyait devoir aborder au plus tôt.

« Ce que je déplore surtout, mes bien chères amis, ajouta-t-il en finissant, ce ne sont point les misères de cette captivité cruelle et dure à laquelle tous les marins peuvent être exposés. Mais c'est la perte de mon temps et de plus mes belles espérances... »

(A suivre)

### EXPOSE

#### de la situation faite à l'Eglise

EN FRANCE

et

#### DÉCLARATION

des *Evêques* cardinaux : DESPREZ, archevêque de Toulouse; LANGÉNIEX, archevêque de Reims; PLACE, archevêque de Rennes; RICHARD, archevêque de Paris; FOULON, archevêque de Lyon.

La question des rapports de l'Eglise et de l'Etat vient d'être de nouveau soulevée dans notre pays. Seuls les esprits superficiels pourraient voir, dans de récents incidents, l'explication suffisante du mouvement qui agite l'opinion et qui préoccupe les pouvoirs publics. Les causes de cette inquiétude sont plus anciennes et plus profondes.

Il nous appartient de donner aux catholiques, dans les circonstances actuelles, une direction de pensée et de conduite, en leur montrant dans le passé l'origine du mal, dans le présent les devoirs qu'il nous crée.

Avant toutes choses, nous déclarons une fois de plus, conformément aux enseignements du Saint-Siège et à la tradition catholique, que nous faisons aucune opposition à la forme de gouvernement que la France s'est donnée. Nous croyons que « le pays a besoin de stabilité gouvernementale et de liberté religieuse (1). »

Si nous élevons la voix, c'est pour demander que « les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain, et de faire d'un ensemble de lois antireligieuses la constitution essentielle de la République (2). »

On a dit, du haut de la tribune française, au nom du gouvernement : *La République est pleine d'égards pour la religion. Aucun gouvernement républicain n'a eu la pensée de froisser, en quoi que ce soit, la religion ou de restreindre l'exercice du culte.* — Nous ne voulons pas, et le parti républicain tout entier ne veut pas être représenté comme ayant, à aucun moment, voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté des consciences.

Ce qui est malheureusement vrai, c'est que, depuis douze ans, le gouvernement de la République n'a été autre chose qu'une personification de la puissance diabolique; il a été la personnification d'une doctrine et d'un programme ou position absolue avec la foi catholique, et il a appliqué cette doctrine, réalisé ce programme de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'aient été méthodiquement frappés, amoindri, et, autant que possible, détruit.

I. — L'athéisme pratique est devenu la règle d'action de quiconque, en France, porte un titre officiel, et la loi de tout ce qui se fait au nom de l'Etat. Tandis que tous les gouvernements du monde civilisé inscrivent le nom de Dieu dans leur constitution et l'invoquent dans les circonstances solennelles de leur vie nationale, chez nous il n'est plus invoqué, et les prières publiques, édictées par la constitution républicaine de 1875 pour la rentrée des Chambres, ont été abolies.

La prière a été supprimée, de fait, dans la plupart des écoles officielles; les crucifix proscrits des salles de classes; la loi du repos dominical abrogée.

Pour bien faire sentir aux soldats qu'ils ne doivent avoir rien de commun avec la religion, il leur est interdit d'assister en corps à aucune cérémonie religieuse et même de pénétrer dans nos églises pour y rendre à leurs morts les derniers honneurs.

Enfin, la législation encourage la pro-

(1) Réponse de S. Em. le cardinal archevêque de Paris aux catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social.  
(2) Réponse de S. Em. le cardinal archevêque de Paris aux catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social.

fession publique d'athéisme, en décorant les mêmes honneurs à tous les genres de sépulture, et en facilitant les cérémonies funèbres d'où est bannie jusqu'à l'idée de Dieu.

II. — On nous menace de ressusciter et d'appliquer avec une nouvelle rigueur les articles organiques annexés au Concordat, articles contre lesquels le Saint-Siège n'a pas cessé de protester, et dont un grand nombre sont tombés en désuétude par la force des choses.

Mais déjà la liberté des évêques est notablement amoindrie; toutes leurs démarches surveillées, même celles qui n'ont d'autre but que leurs rapports nécessaires avec le Saint-Siège.

Leur administration est constamment tenue en échec par les refus que l'Etat oppose aux nominations faites par eux aux titres ecclésiastiques.

On a porté une grave atteinte à la dignité du sacerdoce catholique par des laïcs, jusque-là inouis, qui, au mépris des lois les plus saintes, autorisent le prêtre infidèle à contracter une union sacrilège que l'Eglise réprouve.

On ne s'est pas contenté d'effectuer des réductions budgétaires qui atteignent les premiers pasteurs, mais on procède à des suspensions arbitraires de traitement, infligées par voie disciplinaire, à des prêtres; pénalité étrange, qu'aucune loi ne justifie, qu'aucun jugement ne sanctionne, et que le gouvernement n'a pu baser que sur des précédents empruntés aux pires abus de l'ancien régime et sur le texte tronqué et dénaturé de l'article 16 du Concordat.

Nous rappelons : la suppression, par extinction, du traitement des chanoines; le plus grand nombre des vicaires privés de la minime subvention qui leur était allouée sur les fonds de l'Etat; le traitement des aumôniers de prisons réduit à un chiffre dérisoire; le bien des menues épiscopales, livrés pendant la vacance du siège, à des commissaires civils qui dépassent dans leur gestion, tout ce qu'avait pratiqué l'ancien droit régulier, et qui, non contents d'administrer ces biens, les aliènent aux enchères publiques; enfin, le budget des cultes progressivement réduit à des proportions qui laissent en souffrance des services utiles et les intérêts les plus respectables.

III. — Les religieux français ont été expulsés de leurs demeures au mépris de leurs droits de citoyen, au nom de lois surannées dont l'existence même a pu être contestée par de hautes autorités juridiques, et en vertu de décrets arbitraires, dont les victimes ont vainement demandé des juges. Même à l'état de dispersion auquel la violence les a réduits, ils sont durement atteints dans leurs intérêts matériels, et avec eux les congrégations de femmes, qui semblaient devoir protéger la personnalité civile que l'Etat leur reconnaît et plus encore les bienfaits qu'elles répandent sous la double forme de l'enseignement et de la charité.

Les lois fiscales, en effet, préparent à bref délai la ruine d'un grand nombre de communautés. La rigueur avec laquelle ces maisons sont frappées, dépasse tout ce que l'on avait vu jusqu'ici. Aux impôts ordinaires qu'elles paient en vertu du droit commun, à l'impôt de mainmorte réglé par la loi de 1849, on a ajouté deux marques d'exception : 1o un impôt sur un revenu qui n'existe pas dans la plupart des cas, impôt qui manque de base par conséquent; 2o un droit dit d'accroissement, droit doublement injuste, puisqu'il a prétexte une mutation qui n'a pas lieu et puisqu'il fait double emploi avec l'impôt de mainmorte destiné à racheter la mutation absente. En sorte que, contrairement à tous les principes qui régissent cette matière, les congrégations paient, en réalité et dans des proportions exceptionnellement lourdes, plusieurs fois l'impôt pour le même objet.

IV. — C'est principalement dans l'enseignement qu'on a pris des mesures contraires à la liberté des consciences. En premier lieu, l'instruction religieuse a été bannie de tous les examens aux-

quels peut être soumise la jeunesse, afin sans doute, qu'elle s'accoutume à n'y attacher aucune importance et à la regarder comme une chose superflue; puis, peu à peu, elle a été éliminée du programme des études et même, ce qu'on a peine à croire, du programme des écoles maternelles.

L'enseignement primaire a été « gratuit », passant ainsi aux mains de l'Etat qui, seul, paie les maîtres. Bientôt il fut proclamé « obligatoire » et, du même coup, l'enfance fut mise à la discrétion de l'Etat; enfin, l'enseignement fut rendu « laïque », c'est-à-dire soustrait à toute influence religieuse.

On voudrait s'abriter sous le nom spécieux de neutralité, comme si la neutralité en éducation était possible : comme si le silence sur Dieu n'était pas une manière de le nier. Au reste, on voit tous les jours cette neutralité se transformer en une hostilité flagrante. L'enseignement religieux n'est pas seulement écarté de l'école primaire, il y est souvent couvert de mépris par des hommes sans croyances, incapables de se contenir et sûrs de n'être pas désavoués.

Les ministres du culte, même les évêques, sont dépossédés de leur droit de surveillance sur l'enseignement, ils ne peuvent plus franchir le seuil de l'école primaire; d'autre part, les instituteurs sont autorisés et encouragés à ne plus conduire leurs élèves au catéchisme ni à l'église. Il leur est interdit, même en dehors des heures de classe, de laisser étudier le catéchisme dans les locaux scolaires.

Enfin, couronnement de l'œuvre, le droit d'enseigner dans les écoles publiques est enlevé aux membres des congrégations religieuses, frappés ainsi d'incapacité malgré les maximes qui garantissent l'accessibilité des fonctions publiques à tous les citoyens.

L'enseignement secondaire et supérieur s'est inspiré des mêmes principes. Dans les lycées et collèges, l'instruction a été déclarée facultative : les aumôniers y sont plutôt tolérés que maintenus mais leur action est paralysée autant qu'il est possible. Le même prosélytisme s'étend ouvertement aux jeunes filles, et, l'on ne peut nier que c'est dans la même dessein d'hostilité à la foi chrétienne que l'on a installé, en pleine Sorbonne, un cours d'histoire des religions, destiné à confondre dans le même dédain l'erreur de la vérité, et à propager ainsi le scepticisme.

Pendant ce temps, nos écoles libres fondées au prix de tant de sacrifices, sont en butte à mille difficultés, soumises de la part de l'Etat à des exigences, à des formalités de tous genres qui en compromettent le développement et le succès, et elles ne trouvent personne pour les défendre dans les conseils de l'instruction publique, d'où l'on a eu soin d'exclure les représentants de la religion.

Plusieurs de nos écoles ecclésiastiques ont été fermées par décrets. Les autres sont aujourd'hui privées du droit de former des stagiaires pour la direction de nos collèges libres.

Nos grands séminaires, remplis des enfants du peuple, ont été complètement privés des bourses accordées jusque-là aux écoles ecclésiastiques, alors que l'Etat les multiplie partout ailleurs.

Enfin notre enseignement supérieur, après quelques jours de liberté, s'est vu tout à coup découronné par la suppression du titre d'université, puis arrêté dans son expansion par la mesure qui a exclu ses maîtres de la participation aux examens.

V. — A l'heure où le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens et où, par conséquent, les familles ont plus que jamais le droit d'exiger de l'Etat des mesures de préservation pour la foi et les mœurs de leurs fils, on abroge la loi de 1874 qui avait organisé l'aumônerie militaire. Ce service essentiel est réduit à des proportions insuffisantes en temps de guerre; en temps de paix, on peut dire qu'il n'existe plus.

On a gravement compromis le recrute-

ment du clergé par l'enrolement des séminaristes, et gravement méconnu le caractère du prêtre par la loi militaire qui, en certains cas, monacle de l'arracher à l'autel pour lui mettre, au mépris des lois de l'Eglise, les armes à la main. Et cependant le ministère sacerdotal, qui dure autant que la vie, n'est-il pas un service social et patriotique plus qu'équivalent, au service militaire. Et en temps de guerre le clergé séculier et les religieux n'ont-ils pas toujours fait généreusement leur devoir ?

VI. — La législation, qui méconnaissait déjà le caractère sacré du mariage, livre la famille aux ravages des passions et à l'instabilité, à tous les malheurs qui en sont la suite, par la loi antichrétienne et anti-sociale du divorce.

VII. — Le clergé est systématiquement exclu, comme tel, des commissions hospitalières, des bureaux de bienfaisance; on lui refuse la plus simple participation à la charité dans les établissements publics, alors que l'assistance publique des pauvres et des malades est, personne ne l'ignore, une institution créée par l'Eglise catholique.

VIII. — Sans prétendre dresser une liste complète des mesures prises par le gouvernement contre la religion, nous devons signaler les entraves apportées au libre fonctionnement des caisses de retraite pour le clergé; le retrait de la personnalité civile des diocèses, les difficultés toujours croissantes élevées contre les libéralités faites au profit des établissements religieux; l'obligation imposée à ces établissements, sans aucun texte de loi et contre la volonté des bienfaiteurs, d'aliéner les immeubles qui leur sont donnés ou légués même avec des charges; le pouvoir exorbitant attribué aux maires sur l'usage des cloches et sur les clefs des églises; la sujétion excessive des conseils de fabrique à l'égard des conseils municipaux et bientôt leur désorganisation complète, sinon leur destruction, par suite du nouvel article ajouté à la loi de finance d'après lequel « les comptes et budgets des fabriques doivent être soumis à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics. »

Nous le demandons à tout homme impartial, quelles que soient ses croyances ou ses opinions religieuses : peut-on, après cet exposé qui est loin d'être complet, affirmer que le gouvernement républicain n'a jamais eu la pensée de froisser en quoi que ce soit la religion ou de restreindre l'exercice du culte; qu'à aucun moment il n'a voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté de conscience ?

(A suivre)

Le *British Museum* vient d'acquérir un billet de banque chinois datant des dernières années du quatorzième siècle. C'est le plus vieux des billets de banque connus.

On sait, en effet, que la première banque européenne, fondée en 1401, à Barcelone, n'émit aucun billet et que ceux qui, pour la première fois, furent mis en circulation en Europe, furent émis vers 1668, par la banque de Stockholm.

### AUX ABONNES RETARDATAIRE

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arriérés.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arriérés d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

ANNONCES NOUVELLES

Fra, fumée et eau—Général & Lachance. L'argent comptant—D. R. Drolet. Flynn & Dionne, Avocats. Avis—Flynn, Dionne & Bouffard. Maisons à vendre—V. W. Laithe. Tapis à l'étranger—Glover, Fry & Co. Instruments de musique, etc.—I. N. Pratte. Pianos à l'étranger—Bernard, Fils & Co. Le Magasin du Louvre—Côté & Faguy. Etouffes à rotel—Behan Bros.

AU BON TON 57-59, rue St-Jean.

Byrrh, un vin de Malaga, excellent et unique pré-servant contre la grippe. Boudin (Cognac). Khum St-James, le meilleur dans le marché. POUR BALS ET SOIRÉES. Nouveautés. Papillottes et Pâtes. Cossques & surprises. Bouillons cochons. Bonbons français. Chocolats de Paris. Pâtes françaises "Magasin". Putage Maggi, faisant une soupe délicate. Concentré Maggi. Bouillon Gros, Soupe à l'oignon, etc. &c. &c. Agence générale pour la vente de CHOCOLAT MENIER & POTIN, gros et détail. Québec, 1<sup>er</sup> décembre 1891—1 an. 357

CANADA QUÉBEC, 17 FÉVRIER 1892

Le silence est d'or

UN DES FRÈRES FORTUNES LE COMPTE LEGENDAIRE \$3,000 POUR SE TAIRE

Dans le moment actuel il ne sera peut-être pas inopportun de réviser le fameux compte de M. François Langelier, dans l'affaire de la traversée du chemin de fer de la Rivière-Rouge. On se rappelle que M. Langelier fut envoyé à Ottawa pour représenter la province de Québec dans une affaire où elle n'était nullement concernée. Invité à prendre la parole dans la cause, il déclara modestement qu'il n'avait rien à dire, et, au retour, voici le joli compte d'apothicaire qu'il se fit payer par le gouvernement paternel qui nous exploitait :

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. Includes items like 'Le Gouvernement de Québec', 'Honoraires de M. Mercier', 'Frais de voyage', etc.

Approuvé le 12 Janvier 1888, à prendre sur les Divers en général. (Signé) HONORÉ MERCIER, Premier Ministre. Trois cents piastres pour son voyage à Ottawa! M. Langelier n'y allait pas de main-morte! Dans cette famille on aime à faire grand. Et le Frère François a légué à la postérité ce compte inmortel, monument de son extravagance et de son avarice, qui aura la même célébrité que la Maison-Dorée de Charles, et le moulin à scie de Chysoctôme.

"L'ÉLECTEUR" ET LES VILLES UNE BONNE LEÇON

Nous sommes très souvent en désaccord avec l'Électeur, mais nous ne pouvons que faire écho à son article d'hier dans lequel il tance l'Électeur à propos de ses commentaires sur le mandement des Evêques. Voici cet article : Au sujet du dernier mandement des évêques de la province de Québec, l'Électeur reproche au Matin de ne l'avoir pas publié et surtout pas commenté et il écrit : "Le mandement n'est évidemment pas du goût de ces gens-là. Il est tombé sur eux comme une douche d'eau glacée. "On voit bien là de quel côté est l'honnêteté. Les bleus torse n'ont jamais fait autre chose que corrompre l'électorat. Ils n'aiment pas que pousse, même l'autorité ecclésiastique, dérange leur petit jeu. "Les libéraux, au contraire, veulent la liberté du vote; ils ne peuvent s'empêcher de se réjouir de toutes les mesures prises pour conjurer le fléau de la corruption. "Ce contraste peut bien la différence fondamentale entre les deux partis."

Halte-là! Confère. Vos commentaires d'hier étaient d'jà dépeçés mais vos remarques de ce matin combient la mesure. Pourquoi ne pas dire de suite que l'autorité religieuse n'a élevé la voix que pour condamner la conservateurs au profit des libéraux. Pourquoi ne pas dire que la corruption électorale n'existe que chez les adversaires et que jamais vous vous en êtes rendus coupables. Il ne vous restera à prouver qu'une chose c'est que vous avez employé en œuvres pieuses les sommes r.ques de M. M. C. N. Armstrong, Langlais et autres. Nous avons bien raison de dire que la voix de notre clergé demeurait impuissante aussi long-temps que les chefs et les journaux de parti ne donnaient pas l'exemple de l'obéissance à ses cons. A peine a-t-il parlé que déjà, au lieu de l'aider, l'on cherche à empêcher le bien qu'il aurait pu faire, en essayant de faire croire qu'en condamnant la corruption électorale, nos évêques visaient surtout le parti conservateur. What next! Ou nous nous trompons fort, ou les associations de langage n'ont à la cause que l'Électeur défend d'une manière si évangélique. L'Électeur a cent fois raison, et l'article de l'Électeur est un scandale de plus au crédit de cette feuille chétive.

RENCONTRE

DESASTREUSE POUR LA CLIQUE M. TURGEON DÉMENTI M. CH. RUES LANGELIER TRAÎTE DE VOLEUR M. FAUCHER DESTAURICE ET LE CHEMIN DE BEAUMONT

C'est hier qu'a eu lieu cette grande assemblée contradictoire de St-Gervais, comté de Bellechasse, annoncée depuis quinze jours. M. Turgeon avait amené à M. Charles Langelier pour se donner du ton et essayer de faire bonne contenance. Ce boudier, dont la province est obligé de payer les bêtises, n'a plus la vogue d'autrefois et il a dû s'en apercevoir hier.

L'assemblée était très nombreuse et très enthousiasme. M. Audet, le candidat conservateur, ouvrit la discussion par un discours sans phrases mais plein de bon sens et évangélique. Prouva en mains M. Audet prouva à son adversaire qu'il avait, en deux circonstances précédentes, trompé ses électeurs. M. Turgeon répartit et fit de grands efforts d'éloquence qui furent accueillis avec une froideur telle, que le tribun d'autrefois si populaire jadis, a eu comprendre le sort qui lui est réservé.

Il a eu l'audace de dire que sans lui le chemin de Beaumont n'aurait jamais été compié. Ce paon a perdu ses plumes aussitôt que M. Faucher de St-Maurice lui a mis la main sur le dos.

M. Faucher prouva par des lettres de l'ex-premier ministre, que l'affaire avait été réglée avant que M. Turgeon fut dans la politique. Notre ami a été reçu avec enthousiasme et applaudi à outrance. M. Turgeon revint ensuite pendant quelques minutes pour repaier encore du chemin de Beaumont, mais les électeurs fatigués commençaient à s'impatience et demandaient à grands cris qu'on parlât de politique; sur ce, M. Turgeon se retira.

L'hon. M. Pelletier vint faire le procès du gouvernement Mercier. C'est-à-dire que rien n'a été épargné. L'assemblée accueillit ces discours par des saives d'applaudissements.

Alors parut M. Chs. Langelier. Il essaya d'abord une défense du gouvernement épi-clérical dont il a fait partie. Voyant, par l'attitude hostile de la foule, que ce genre ne prenait point, il insulta M. Pelletier. Il alla jusqu'à dire que le secrétaire provincial avait acheté l'hôtel St-Louis avec de l'argent de Pécad, puis il parla de l'affaire Larochelle et s'agitoyait à la pauvre veuve; enfin il termina sa tirade cécélevée en demandant de voter pour M. Turgeon, parce que M. de Boucherville avait tahi sa race par son vote au Sénat et parce que les patriotes de 1837 étaient morts sur l'échafaud.

La réplique de M. Pelletier fut terrible, sanglante. Rendant à l'accusation d'un nouveau genre à propos de l'hôtel St-Louis, M. Pelletier fit venir près de lui M. Audet, candidat ministériel, et lui demanda de déclarer qu'il allait résigner de suite comme candidat, si M. Langelier prouvait cette accusation.

Alors, M. Langelier, au milieu de huées et de sifflets, admit qu'il avait dit cela à tout risque et qu'il ne maintenait pas son accusation. Un orage de sifflets accueillit cette déclaration. Alors M. Pelletier se tournant vers son adversaire, l'apostropha en disant : "Monsieur, quand on peut voler la province, comme vous l'avez fait, on peut bien mentir aussi. Le vol et le mensonge vont de pair. Du reste, quand on a été marqué au front comme vous par des juges qui ont déclaré qu'ils révoquaient en doute la valeur de votre serment comme témoin devant la Commission B-yle, il n'est pas surprenant que vous ne craigniez pas de mentir. Ici, vous n'êtes même pas sous serment et vous espérez qu'on va vous croire. Comme votre maître Mercier, vous avez inventé des accusations, et lorsqu'ils ont été réfutés vous essayez d'en trouver d'autres. Taudis que

vous avez des tourelles dorées sur la rue St-Louis qui proclament à toute la province que vous êtes un voleur public, vous avez l'audace de vous montrer ici, vous un homme déshonoré, flétri, convaincu de vol, soupçonné de parjure, allez donc vous cacher vous ne vous doutez pas que la population de la province vous méprise comme vous le méritez!" A ce moment l'enthousiasme de l'assemblée tenait du délire, chaque phrase était soulignée par des bravos et des applaudissements; c'était une véritable scène de théâtre. Aussi M. Langelier ne pouvant plus tenir se glissa furtivement et disparut de la scène.

Mais M. Pelletier n'avait pas fini. Il abordait la question du vote de M. DeBoucherville au sénat et prouvait que M. Langelier, comme un vilain oiseau, salissait son propre nid ou parlait de cela, puisqu'il avait lui-même voté dans le même sens, à la Chambre des Communes. Lorsqu'il demanda : où M. Langelier était donc allé se cacher? avait-il honte, enfin, où était-il? l'assemblée trépi-guait de joie et d'enthousiasme.

Où était-il le voleur, orait-on, de toutes parts? Mais on ne le revit plus. M. P. A. Choquette de Montmagny eut mille peines à se faire entendre et ce n'est qu'après avoir promis de se conduire en monsieur qu'il put parler. La froideur de l'auditoire ne l'envenimait cependant pas beaucoup et il termina bientôt. Notre ami M. E. Bouffard, lui répliqua par un discours charmant et logique qui fut très applaudi. Bref le succès de la journée a été pour nous.

M. Turgeon s'aperçoit maintenant que défendre les boudiers est une tâche ingrate.

Notes politiques

Une grande assemblée de tous les électeurs du comté de Jacques-Cartier, opposés à l'ancienne administration Mercier et favorables au cabinet de Boucherville, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, à Québec, mercredi, le 17 courant, à 7 heures du soir, pour le choix définitif du candidat en opposition à M. B. yon. Plusieurs orateurs adresseront la parole.

M. Duhamel dans Layraire, convoque des assemblées sans inviter M. Doyon; mais ses amis ont soin de répandre le contraire. C'est ce qui est arrivé hier soir, à Saint-Constant. Dimanche, M. Odilon Goyette, ancien député, a demandé à M. Matte de convoquer la porte de l'église une assemblée pour hier soir, à Saint-Constant, les deux candidats devant être représentés à cette assemblée. Hier soir, MM. Duhamel, J. O. Pelland et Phléas Lanctôt. L'assemblée se composait d'une cinquantaine d'électeurs, dont les deux tiers étaient des amis de M. Doyon.

A l'ouverture de l'assemblée, M. Matte a demandé à M. Goyette si une invitation avait été envoyée à M. Doyon? "Non", a répondu M. Goyette, "c'est notre assemblée de comité, mais nous avons invité tous les électeurs."

Sur ce les amis de M. Doyon se sont retirés et il n'est resté avec M. Duhamel et ses amis de Montréal qu'une dizaine d'électeurs. Dimanche, une assemblée conjointe des deux partis a eu lieu à St-Jean-Baptiste de Bourville. M. Gigault, candidat conservateur, était accompagné de M. J. L. Archambault, avocat de Montréal, et de M. Tété, un des rédacteurs du Monde. M. Girard, candidat libéral, était appuyé par M. Bédou, dont l'élection a été annulée par les cours de justice.

La discussion s'est faite en plein air, malgré la température rigoureuse de dimanche. M. Gigault a eu les honneurs de la journée, et il n'y a aucun doute qu'il sera élu par une forte majorité sur son concurrent, qui n'a pas osé défendre l'administration scandaleuse de M. Mercier.

Les candidats, dans St-Hyacinthe, MM. Cartier et Desmarais, ont discuté dimanche devant les électeurs de St-Charles. Ils étaient accompagnés le premier par M. Malette et le second par M. R. E. Fontaine. La partie n'était pas égale et MM. Desmarais et Fontaine ont trouvé la soupe chaude. Les électeurs de St-Charles ont écouté la discussion avec intérêt, et la cause des boudiers est très en baisse dans cette intelligente localité. Le candidat de M. Mercier y a été reçu très froidement, pendant que le Dr Cartier à plusieurs reprises a été applaudi. Son discours nourri de faits a créé une impression salutaire que le sermon de M. Fontaine n'a pu altérer.

L'Assemblée tenue à St-Simon, dans le comté de Bagot, dimanche a été un véritable succès pour nos amis. M. McDonald, le candidat conservateur, était accompagné de MM. Cornéille, avocat de Montréal, Dupont, M. P. M. Archambault avait pour porte parole M. St-Jacques, avocat de St-Hyacinthe. M. McDonald écrasa son adversaire et MM. Cornéille et Dupont firent suer M. St-Jacques.

Rien n'égalait le délire de nos amis. Ils trépi-guaient d'aise en attendant surtout M. Cornéille dénoncer avec feu les voleurs de Québec. "Qu'ai-je à dire, s'écria M. Cornéille, M. St-Jacques admit que l'administration Mercier est la plus corrompue qu'on ait

jamais vue! C'est aussi ce que je crois et c'est ce que tout le monde pense." La journée de dimanche a dû mettre la mort dans l'âme de M. Archambault. Ce monsieur va certainement retourner à ses moutons. Les funérailles de madame L. A. Piquet auront lieu demain matin, à Ste-Anne de La-pocatière.

FETES AUX TROIS-RIVIERES

Le jubilé épiscopal de S. G. Mgr L. F. Laféche, évêque des Trois-Rivières, et les noces sacerdotales de Mgr Chs Ol. Caron, vicaire-général, seront célébrés solennellement les 24 et 25 de ce mois.

Les messieurs du clergé qui désireront y assister seront les bienvenus au palais épiscopal. Voici le programme qui sera suivi en cette circonstance :

MARDI, 23 FÉVRIER 1892 A 2 30 hrs P. M.—Hommages de l'Académie Commerciale des Frères des Ecoles Chrétiennes. 4 hrs.—Réception de S. E. le Cardinal Taschereau. A 6 hrs P. M.—Souper chez les Sœurs de la Providence, suivi d'une séance donnée par les Orphelins.

MERCREDI, 24 FÉVRIER 1892 A 9 hrs A. M.—Messe solennelle à la Cathédrale par Mgr le Grand-Vicaire Caron. Sermon de circonstance par le Rév. J. R. Ouellette, Supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe. Présentation des adresses et cadeaux. A 12 30 hrs.—Dîner chez les Dames Ursulines. A 2 hrs P. M.—Séance littéraire et musicale par les élèves du Pensionnat. A 5 30 hrs.—Au Séminaire : présentation des adresses, suivis du souper. A 8 hrs.—Soirée dramatique et musicale au Séminaire.

JEUDI, 25 FÉVRIER 1892 A 9 30 A. M.—Messe pontificale par S. Mgr L. F. Laféche. Sermon de circonstance par le Rév. P. Fizez, C. S. S. R. Présentation des adresses et cadeaux. A 12 30 hrs.—Banquet. J. F. BÉLAND, Ptro, Chancelier.

Le revenu du trafic pendant la semaine finissant le 13 février 1892, a été de \$341,936, contre \$327,830 pour la semaine correspondante de 1891; augmentation en 1892 : \$14,166.

PETITE GAZETTE

D'après une enquête faite sur le nombre des anarchistes se trouvant à Berlin il paraît qu'ils se composent de onze groupes comprenant en tout 254 membres; ils sont en rapport avec les autres anarchistes dans toute l'Allemagne. Ils se sont réunis en secret dans des greniers et des caves. Ils ont tenu, à l'insu de la police, plusieurs réunions comptant plus de 200 personnes. L'état de leurs finances n'est pas brillant; ils n'encaissent, chaque mois, que 90 marcs.

Mouvement des vapeurs

Table with 3 columns: Date, Steamship, Arrivé à, De. Includes entries for 15 fév., 16 fév., 17 fév., etc.

Distinction importante

L'alcool est le poison intellectuel par excellence; c'est avec raison que l'on dit : l'alcoolisme, voilà l'ennemi; et par contre : le Remède du Père Mathieu, voilà le véritable ami.

Une exposition originale

Nous avons assisté hier à une curieuse exposition. Un amateur ou plutôt un collectionneur québécois a réuni 25,000 boutons différents, de tous les âges, de toutes les formes, et c'est cette collection fort bien classifiée et même artistement arrangée que nous avons examinée hier.

Le nom du collectionneur est M. Courchène, employé du service civil à Québec. Inutile de dire ici que cette collection originale et qui offre beaucoup plus d'intérêt qu'on ne serait porté à le croire, a coûté beaucoup de travail à son auteur.

Il y a à dans cette collection des pièces très rares et très anciennes, des boutons ayant appartenu aux régiments de soldats de la domination française, des boutons qui ont orné le veston de grands personnages de notre colonie. Bref, c'est une exposition qu'il faut voir. Elle est ouverte depuis hier au No 6 de la rue de la Fabrique.

Comme la plupart de nos confrères, nous donnerons Le Courrier du Canada pour 50 centins d'ici au 1er avril prochain.

LE "Courrier du Canada"

Est en vente chez MM. Béland tabaciste, rue et Faubourg St-Jean, chez M. Victor Marier, dépôt central de journaux, rue d'Arguillon, J. Ernest Lepage, 14, rue Saint-Georges, J. Jean, libraire, rue Duade, Haute ville, A. O. Raymond, rue la Fabrique, Alf. Vézina, 485, rue St-Jean, devant l'église Dame Yve F. X. Gaboury, 280, rue St-Jean, Francis Mathieu, 60, rue St-Charles, bas-voile Drouin et Frère, rue St-Joseph, St-Roch M. Berlinguet, 343, rue St-Joseph, St-Roch C. Vaillancourt, 82, rue St-Joseph, St-Roch Dolles Gastonguay et Vaillancourt, 745, en St-Valier, St-Sauveur, et à Lévis chez M. A. C. Demers, station de P. I. C. B.

EMPLOYEZ LA LOTION PERSIENNE POUR blanchir le TEINT, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les ROUSSEURS, le MASQUE et autres taches de la PEAU. Chez tous les PHARMACIENS. Prix : 50 cts. PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.

HOTEL DU LION D'OR, 105, Grande Allée, Le seul hôtel situé sur la Grande Allée, près du Parlement. Pension au mois ou à la semaine. Prix \$20 à \$25 par mois, avec chambre meublée : \$12 à \$15, pension seulement. Vins, liqueurs et cigares de premier choix. Cuisine excellente, service parfait.

Le propriétaire du LION D'OR peut mettre à la disposition des clubs politiques ou autres, des salles spacieuses et un grand salon pour bals. Il y a encore place pour six personnes pensionnant au mois. E. G. BOULÉ & CIE.

BEHAN BROS. AVIS Nous informons tous ceux QUI ONT BESOIN D'UNE MAGNIFIQUE ROBE POUR L'HIVER. Que nous avons réduits tous nos SPLENDIDES COSTUMES EN POILS DE CHAMEAUX Et toutes nos ETOFFES A ROBES A MOINS DE MOIS-CI SEULEMENT!

BOURDON D'ALARME ELECTRIQUE. LE SOUS-SIGNE A POUR SPECIALITE DE BOURDONN D'ALARME ELECTRIQUES CONTRE LES VOLEURS.

G. H. BURROUGHS COMPTABLE ET LIQUIDATEUR. OCCUPERA DE LIQUIDATION DE FAILLITES. Addition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Verra à l'achat et à la vente de propriétés foncières, de Banques. Aussi l'achat et la vente d'actions de Compagnies, débetures, etc. Prêts sur hypothèques et autres valeurs.

LOUIS JOBIN SCULPTEUR ET STATUAIRE COIN DES RUES Clair Fontaine et Burro. QUARTIER MONTCALM, QUEBEC.

FRECHON & CIE., 1645, rue Notre-Dame, MONTREAL, Fabricants et Importateurs d'Ornements d'Eglises ET DE Statues Religieuses. IMPORTATION NOUVELLE A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE BON MARCHÉ, D'UNE GRANDE VARIÉTÉ DE Chaubrières, Soteries, Vases Sacres, Garnitures d'Autels. Spécialité de SOUTANES FAITES SUR MESURE!!! N.B.—Dmannées nos prix et nos circulaires. Québec, 1er mai 1891—1 an.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC Ancienne maison Méthod fondée en 1808 Successeurs de BEAUDET & CHINIC. Marchands Quincailliers en Gros et en Détail FOURNISSEURS ORDINAIRES des Fabriques des Institutions Religieuses et d'Education Québec, 1er Janvier 1892.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE! Les Pilules et Onguent Holloway. LES PILULES purifient le sang, et guérissent les reins et les intestins. Elles donnent la force à la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards sont d'un prix inestimable.

L'Onguent Est un remède infaillible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d, 2s. 9d., 11s 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cts, 90 cts et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

IL NE MARQUE PAS D'EXEMPLES RACICOT. Quand on veut essayer un remède, on hésite généralement un peu, surtout si on n'a pas d'exemples des effets de ce remède. Pour les remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT, les exemples n'ont manqué pas, et on n'a pas lieu de craindre en le prenant. Dans toutes les parties du Canada et des États-Unis, nous trouvons des malades qui ont été guéris par le passage de ces remèdes. Les malades atteints de Rhumatismes, de Névralgie, de Mal de Tête, de Fièvre, de Maladie des Reins ou de Voies Urinaires, de Mal de Matrice, (déplacement, Eau unie), enfin tous les malades atteints d'une maladie quelconque, qui ont fait usage de ses remèdes, se déclarent comme plus satisfaits. Les malades qui doutent trop loin et qui ne peuvent se rendre à Québec, ne doivent pas non plus avoir d'hésitation, car en écrivant pour avoir ces remèdes sauvages, ils les recevront immédiatement au retour de la maille. Il n'y a donc aucun obstacle pour ceux qui sont souffrants de se guérir. Les personnes qui désirent procurer la santé à l'Éclair de GRON SAVOIR, c'est-à-dire chez J. E. P. RACICOT, No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. 339

Quand on veut essayer un remède, on hésite généralement un peu, surtout si on n'a pas d'exemples des effets de ce remède. Pour les remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT, les exemples n'ont manqué pas, et on n'a pas lieu de craindre en le prenant. Dans toutes les parties du Canada et des États-Unis, nous trouvons des malades qui ont été guéris par le passage de ces remèdes. Les malades atteints de Rhumatismes, de Névralgie, de Mal de Tête, de Fièvre, de Maladie des Reins ou de Voies Urinaires, de Mal de Matrice, (déplacement, Eau unie), enfin tous les malades atteints d'une maladie quelconque, qui ont fait usage de ses remèdes, se déclarent comme plus satisfaits. Les malades qui doutent trop loin et qui ne peuvent se rendre à Québec, ne doivent pas non plus avoir d'hésitation, car en écrivant pour avoir ces remèdes sauvages, ils les recevront immédiatement au retour de la maille. Il n'y a donc aucun obstacle pour ceux qui sont souffrants de se guérir. Les personnes qui désirent procurer la santé à l'Éclair de GRON SAVOIR, c'est-à-dire chez J. E. P. RACICOT, No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. 339



Dernière Edition

Une autre condamnation

APRES RICHMOND ET HUNTINGDON, CASGRAIN

APRES CASGRAIN, ARGENTUEIL

Les libéraux d'Argenteuil, tout en n'approuvant pas la conduite du lieutenant-gouverneur dans le renvoi d'office des ministres prévaricateurs, ne se gênent point pour condamner leurs rapines.

Proposé par John Hay, secondé par Pierre Rodrigue et résolu, que les libéraux d'Argenteuil ne peuvent pardonner et excuser les boadlers et le boadlage n'importe où il peut être ou par n'importe qui favorisé et qu'ils condamnent et répudient solennellement tout gouvernement, ministre ou fonctionnaire coupable de boadlage ou de participation au boadlage, et promettent leur appui au candidat de leur choix préparé à endosser et défendre les sentiments exprimés dans les présentes résolutions et pas autrement.

Le flot de l'indignation populaire monte toujours. M. Mercier n'a plus le temps de passer quelque part, que vite, on se réunit pour laver la tache qu'il y laisse.

POUR OU CONTRE DEBOUCHEVILLE POSITION DEFINIE

Dans un article éditorial, le Star demande aux candidats indépendants de se prononcer pour ou contre DeBoucherville, afin de définir leur position.

Le but du renvoi de M. Mercier, dit-il, est de donner à la province un gouvernement sûr et prudent, et ce but ne doit pas être perdu de vue, maintenant. Aucun candidat qui ne se déclare prêt à soutenir le cabinet actuel, ne doit être élu.

Aucun autre député ne peut être utile à l'heure qu'il est. La liste des candidats devrait être divisée en ministériels et oppositionnistes, et tous ces derniers battus.

Maintenant, s'il plaît à un DeBoucherville de s'appeler libéral-indépendant, ce n'est pas à la province de lui engendrer un candidat pour cela. Mais il doit être carrément pour DeBoucherville. Aucune demi-mesure, ne peut être prise. Les candidats qui doivent être élus sont ceux qui s'engagent à combattre pour DeBoucherville et Angers jusqu'à ce que le Mercierisme ait disparu de la politique provinciale.

C'est, en effet, la véritable position qu'il faut prendre.

Pas de demi-opposition. Pas de demi-illégalité, en l'absence.

Pour ou contre DeBoucherville. Pour ou contre l'honnêteté politique.

Et contre ou pour la clique!

Que le peuple ne se laisse point tromper!

Ceux qui répudient la clique ne doivent pas avoir peur de s'engager à la décapiter.

Qu'ils ne se sentent pas sincères. Et alors, que le peuple vote contre eux.

L'heure est trop solennelle pour donner un vote à un homme dont on est pas certain.

CHARLEVOIX

Nous recevons d'excellentes nouvelles de ce comté. La candidature de M. d'Auteuil fait des progrès considérables et son élection est assurée par une bonne majorité. Le petit bledier Morin n'aura pas la chance de pratiquer le boadlage dans le prochain parlement. Les électeurs de Charlevoix en apprendront de belles, sur le compte de leur ex-député, avant la votation. Qui aurait cru que cet individu mettait la main dans la caisse publique.

L'ECOLE D'AGRICULTURE DE STE-ANNE

Monsieur le Rédacteur, La rentrée des élèves de l'école d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière aura lieu le 19 de ce mois. A cette occasion, permettez-moi de dire un mot des avantages offerts aux fils de cultivateurs qui fréquentent cet établissement.

Enseignement théorique et pratique de la science agricole dans toutes ses parties, cours de français, d'arithmétique et de comptabilité agricole, cours facultatif, mais gratuits, de langue anglaise. Grande ferme (400 arpents en culture) avec roulement complet perfectionné. Grand jardin. Les élèves apprennent la manipulation de tous les instruments aratoires. Ceux qui sont recommandés par les sociétés d'agriculteurs reçoivent des bourses qui couvrent leurs frais de pensions et de logement, ils sont payés pour leur travail.

Je serai heureux de donner de plus amples renseignements à ceux qui le désirent. Le dernier rapport des visiteurs officiels a été très favorable à l'école.

Votre humble serviteur, B. LIPPENS, Professeur d'Agriculture, Ste-Anne de la Pocatière.

Au comité Central

MM. W. Larue, Dr Samsom, E. Bouffard, avocat, A. Rhéaume, avocat et W. Flynn ont adressé la parole hier soir au comité central conservateur.

La foule qui encombrait la salle a applaudi avec enthousiasme ces orateurs de talent qui stigmatisaient la clique.

Assemblée à l'Islet

L'honorable M. Casgrain, procureur-général et notre directeur, M. Thomas Chapais, sont partis ce matin pour l'Islet où ils sont allés adresser la parole.

Notes politiques

Grande assemblée à St-Thomas de Pierre-ville, comté de Ynaska, dimanche dernier, présidée par M. Beauchemin, maire.

Il avait au-delà de 700 électeurs venus de toutes les parties du comté. M. Blouin, le candidat conservateur, a remporté un beau succès.

Des réquisitions, signées par des conservateurs et des libéraux, ont été présentées à M. Félix Carbray, lui demandant de se porter candidat à la législature provinciale dans Québec-Ouest.

La campagne a commencé hier soir dans le comté de Pontiac entre M. J. Poupore, conservateur, et M. David Gillis, libéral-indépendant. M. Poupore a tenu une assemblée à Shawville. C'est une opposition pour la forme qu'on fait au candidat conservateur, car son adversaire perdra certainement son dépôt.

Un M. C. L. Hall a accepté d'être la victime dans le comté de Stanstead. Mais, comme tous les autres, il se présente indépendant, sachant bien qu'un élu ne peut se montrer sans déguisement à Stanstead.

On dit que l'échevin Jeannotte sera le candidat conservateur à l'élection fédérale dans le comté de l'Assomption.

Une avalanche s'est produite dans les Hautes-Alpes; on a retrouvé cinq cadavres ensevelis sous trente pieds de neige.

Une dépêche de St-Petersbourg annonce la mort du Dr Junker, explorateur en Afrique, et naturaliste bien connu.

L'honorable M. Laurier est parti pour West Huron, Ontario, où il doit porter la parole en faveur de M. Cameron.

Comité de M. W. Carlier, ouvert tous les soirs au coin des rues Dorchester et St-Joseph.

QUEBEC-EST

Comité de M. W. Carlier, ouvert tous les soirs au coin des rues Dorchester et St-Joseph.

Dernières Depeches

Crispi donne sa démission

Rome, 17.—L'Opinion dit que l'ex-premier Crispi a résolu de se retirer de la vie publique, croyant que sa présence, à la chambre des députés, était un obstacle à la formation d'une forte opposition. Il donne sa démission en faveur de Signor Zanardelli. Il espère, toutefois, que ses amis ne l'oublieront pas quand le temps sera arrivé.

Caricature de la rivière Fraser

Ottawa, 17.—Des copies de la nouvelle caricature de la rivière Fraser, préparée par les officiers du département de la marine, ont été envoyées à la Colombie Anglaise, où elles sont appelées à être d'un précieux secours à la navigation.

Dividende du Grand-Tronc

Londres, 17.—La feuille de dividende du G. T. R. pour cette année a été émise hier. Les recettes totales pour les derniers six mois, ont été de \$2,140,200, revenu net de \$595,200 sans compter \$144,000 pour payer un dividende de 2 1/2 pour cent, sur 4 pour cent de garanties, faisant 5 1/4 pour l'année.

Colonisation de Croffers

Londres, 17.—La commission de colonisation de Croffers a décidé de n'envoyer aucun colon l'été prochain. Elle se réserve pour 1893.

Aux communes anglaises

Le Gouvernement prénégocie

Londres, 16.—En réponse au discours du trône, Thomas Sexton, député de Belfast-Guest, a proposé un amendement déclarant que la majorité du peuple irlandais et de ses représentants aux Communes sont convaincus que le gouvernement n'est pas capable de légiférer pour l'Irlande d'une manière satisfaisante pour le peuple, ni répondant aux intérêts du pays.

Cette conviction, dit M. Sexton, est fortifiée par l'insuccès évident de l'Acte de Rachat des Terres.

M. Jackson, secrétaire de l'Irlande, a répondu que les critiques de M. Sexton étaient prématurées. L'acte n'est en force que depuis quelques mois et on espère que quand les Irlandais le connaîtront mieux, ils profiteront des avantages offerts.

L'amendement du député irlandais fut alors mis aux voix et rejeté par 129 contre 158.

et les députés irlandais se levèrent et applaudirent avec enthousiasme. On adopta alors le discours du trône. M. Balfour a déclaré que son bill pour donner à l'Irlande quelques bribes de gouvernement local sera déposé à la chambre, jeudi.

ACCIDENT SUR LE PACIFIQUE

Explosion d'un tuyau à vapeur

Deux blessés

Un accident s'est produit sur le chemin de fer du Pacifique hier soir, entre St-Augustin et Ste-Scholastique.

Le train express venant d'Ottawa, était à environ un mille de St-Augustin et approchait du pont qui se trouve à cet endroit, quand une détonation formidable se fit entendre. Ce bruit fut en même temps accompagné d'un choc qui secoua fortement tous les passagers.

Le convoi arrêta net. Voici ce qui s'était produit, le mauvais état des chemins et la forte tempête qu'il faisait avait engagé la compagnie à mettre deux locomotives en tête de ce convoi.

Tout à coup le second engin s'était brusquement arrêté, le tuyau qui conduisait la vapeur de la locomotive au tender avait fait explosion, l'essieu s'était brisé et une des roues fut lancée à quelques centaines de verges dans un champ voisin.

Mais là ne s'arrêta pas les dégâts. Le mécanicien et le chauffeur de cette locomotive avaient été lancés à une forte distance.

Quand on les releva, on trouva que le premier s'était fracturé le bras et que la vapeur lui avait causé de graves brûlures, le chauffeur souffrait de lésions internes.

Sauf une forte secousse, les passagers n'ont éprouvé aucun mal.

MORT DE M. STAFFORD

Nous regrettons d'apprendre la mort de Lawrence Stafford arrivé à midi à St-Roch, à l'âge de 73 ans et 10 mois.

Il était le père de notre ami M. L. Stafford, avocat, de la société Belleau, Stafford & Belleau.

Les funérailles auront lieu vendredi. Le convoi funèbre laissera la demeure de M. Stafford, No 293, rue St-Vaier.

MORT DU COLONEL RHODES

Nous regrettons d'apprendre la mort du lieutenant-colonel Rhodes arrivé à midi.

L'hon. M. Rhodes fut ministre de l'agriculture dans l'administration Mercier. Nous offrons nos condoléances à la famille.

Nouvelles Locales

Inondé

Un homme périt dans les flammes

On manda de St-Césaire qu'une incendie y a éclaté hier matin. Malgré tous les efforts que l'on a tentés on n'a pu réussir à éteindre les flammes qui ont entièrement consumé la maison où le feu a originé.

Le propriétaire de la maison incendiée, M. Benoit, a été brûlé à mort. Les pertes matérielles s'élevaient à \$500 environ.

Mariage

Hier matin, notre confrère du Canadien, M. Charles Robillard a épousé à la chapelle St-Louis, Haute-Ville, Mlle Corinne Bergevin, fille de M. Charles Bergevin, de cette ville.

L'heureux couple est parti pour voyage. Nos meilleurs souhaits de bonheur.

Le mariage à Montréal

Il y a eu 75 décès en ville, la semaine dernière, parmi la population catholique. En voici le détail: diphtérie, 4; croup diphtérique, 2; grippe, 1; fièvre scarlatine, 1; poqueluche, 2; marume, 1; débilité infantile, 6; choléra infantile, 1 diarrhée, 1; entérite, 1; méningite, 4; convulsions, 3; phthisie, 10; brucelle, 7; broncho-pneumonie, 1; pneumonie, 2; grippe, 3; autres maladies, 25.

Comptes

MM. Ed. Morin & Cie., pharmaciens en gros et en détail, ont fait cession de leurs biens à la demande de M. Alfred Morrisette. M. H. A. Bédard a été nommé gardien provisoire.

On a traqué le passif à \$45,000.

Cheval noyé

Lundi soir, un beau cheval gris appartenant à M. Andrew McCall, charretier de la rue Champlain, entraîné par un char de neige, est tombé à l'eau et s'est noyé, malgré tous les efforts possibles pour le sauver.

Cour de police

Le procès des nommés Ulric Beaumont et Raphaël Morasse, accusés de vol de montres d'argent avec effraction chez M. Plamondon, de St-Raymond, est commencé hier matin.

Cour du recorder

Un épicier en gros de la rue St-Paul, accusé d'avoir vendu de la viande, a été amené en cour sur la plainte de plusieurs bouchers. L'affaire a été renvoyée à plus tard. Une femme accusée d'avoir insulté la police, a donné caution.

Une servante qui a laissé la maison sans donner avis, a reçu une bonne leçon.

Fort Anselme Mailloux

Les restes mortels de notre ami, M. Anselme Mailloux, sont en route pour Québec, à bord de la Bretagne. Mme Mailloux accompagne le corps de son mari qui arrivera à New-York lundi ou mardi prochain.

Cie Typographique des Cantons de l'Est

La quatrième assemblée de la Compagnie Typographique des Cantons de l'Est a eu lieu le 3 février courant, au bureau de l'Annoncier. L'élection des directeurs a donné le résultat suivant: MM. J. T. L. Archambault, J. A. Chicoine, J. A. Dufort, Jacques Picard et P. Bousquet. A une séance des directeurs, tenue le même jour M. J. T. L. Archambault a été élu président de la compagnie et M. J. A. Dufort vice-président. M. P. Bousquet a été continué dans ses fonctions de gérant.

Notes maritimes

Le steamer Assyria, de la ligne Allan, est arrivé à Glasgow, hier.

Le steamer Carthagénien de Liverpool pour Baltimore, via Halifax, est arrivé à Halifax, à 3.30 hrs. a. m. hier.

Une dépêche de la baie du Sénégal, dit que le steamer Anglais Congo de Hambourg pour le Congo, est arrivé très avarié. Il a rencontré une tempête affreuse durant la traversée.

La barque Hollingen, des Barbades pour Charleston, sur lest s'est brisée sur les récifs Anagado. L'équipage est sauf, et est arrivé à St-Thomas, J. O.

La barque Alma de New-York a relâché à Londres pour y réparer les dommages qu'elle a subis dans une collision avec le steamer "Pierremont".

La barque Africa venant de Hambourg avec un cargaison de guenille, arrivée à New-York hier, rapporte que le feu s'est déclaré à bord le 8 courant. Il a fallu six heures d'un rude travail pour l'éteindre.

Waterloo

M. le Magistrat de District Rioux était à Waterloo la semaine dernière. Il s'agissait d'envoyer un jeune Ménard à l'école de réforme.

Le terme de la cour de circuit s'est ouvert mercredi, en cette ville, sous la présidence de son Honneur le juge Lynch. A cause des élections sans doute, il n'y avait que peu de chose à faire, et le juge est retourné à Knowlton dans l'après-midi.

Un nommé Frank Kime, manufacturier allemand de Waterloo, a été arrêté à Montréal, pour refus de payer son cochon. Traduit devant le tribunal il a déclaré qu'une somme de deux cents piastres, qu'il possédait lors de son arrivée à Montréal, lui avait été mystérieusement enlevée et qu'il se trouvait sans le sou.

Mouvement des Steamers

Date Steamship Arrivé à De Feb 16—Rugia Southampton New-York —Aeohoria Mobile

Un bon comté

La manufacture de cigares de Lévis a reçu ces jours derniers un ordre pour 100,000 cigares, à livrer dans le délai d'un mois.

A la librairie Montmorency-Laval

Histoire du général de Sonis, par Mgr Bannard, Vie de Garcia Moreno, par le R. P. Berthe, Histoire de Louis XVII par Beauchêne, Hist. de Made. Elizabeth de France, par le même. Histoire de Ste-Elizabeth de Hongrie par Montalembert. Les moines d'Occident par le même. Séries des conférences du R. P. Montabré, etc.

PRUNEAU et KIROUAC, 28 rue de la Fabrique.

QUEBEC - OUEST

LES AMIS ET PARTISANS DE L'Hon. John Hearn

Candidat Ministériel à Québec-Ouest. Sont invités de se rendre au comité, Hôtel Russell, Ce Mercredi Soir, A 7.30 HEURES.

Sir A. P. Caron, K. C. M. G., et d'autres orateurs adresseront la parole.

PIANOS

POUR TOUS LES GOUTS LES PRIX

Le plus grand assortiment du Canada. AINSI QU' L PLUS RICHE ET LE PLUS VARIE AUX PLUS BAS PRIX!!!

Pianos neufs de \$200 à \$1,500. Pianos d'occasion depuis \$50.

ORGUES-HARMONIUMS Dans tous les Prix!

HARMONIUMS D'OCCASION DEPUIS \$25.00, On prend de vieux instruments en échange SATISFACTION GARANTIE! UN BRUS PRIX ET LE PLUS BAS TERMES FACILES.

Exempte libéral au comptant

OMME je n'emploie pas d'agents, veuillez vous adresser directement au magasin afin d'acheter à MEILLEUR MARCHÉ. A n'importe lequel distance que vous soyez de Montréal, écrivez pour demander des informations. Fret payé jusqu'à Québec.

LE PRATTE 1676 NOTRE DAME MONTREAL Seul importateur des pianos Hazeltou, Fisher et Dominion et des orgues Estlin et Dominion et autres.

LE MAGASIN DU LOUVRE

27, RUE ST-JEAN

Vis-à-vis la Cote du Palais.

Avantage Exceptionnel POUR UN MOIS SEULEMENT!!

15 0/0 D'ESCOMPTE SERA DONNE SUR TOUT ACHAT AU COMPTANT. Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement. Toute commande par la maille recevra une attention spéciale.

COTÉ & FAGUY, 27, Rue St-Jean, VIS-A-VIS LA COTE DU PALAIS.

Québec, 26 janvier 1892—5c. dé. 90—1 an.

L'ARGENT CONTREFAIT

N'EST pas bon, mais vous pouvez faire de l'argent honnêtement en achetant, vendant ou employant la COINAGE et le FOOD Nourriture pour faire vendre les Volailles, recommandé par tous les éleveurs de volailles d'EUROPE, des ETATS-UNIS et du CANADA.

D. E. DRULET, Marchands de provisions, 50, rue Dalhousie, JOS. AMYOT & FRÈRE, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC. Québec, 27 janvier 1892—3m.

Flynn & Dionne, AVOCATS.

L'hon. R. J. FLYNN, J. A. DIONNE, C. R. L. D. L. L. L. 56, rue St-Pierre, Québec, (Bâtisse de la Banque Union.) Québec, 27 janvier 1892—1m.

TOILES! COTONS!

MARCHANDISES DE MENAGE

Comme les années précédentes, nous avons fait de grands achats: TOILES, COTONS et autres Marchandises à l'usage des familles, que nous venons de recevoir directement des manufactures les plus renommées. Les conditions tout à fait avantageuses auxquelles nous avons placées nos commandes, nous permettent d'offrir au public l'assortiment le plus considérable à des prix sans précédent et de donner un Escompte de 10 par cent.

pour argent comptant pendant un mois, sur les marchandises suivantes: COTON BARRICKS et CREWDSON. COTON SHIRTING "DACC". COTONS BLANCS CANADIENS. COTONS pour draps de lits et oreillers. COUVERTURES, blancs et de couleurs. TOILES A TABLES, SERVIETTES DE TABLE de plateaux.

SERVETTES DE TOILETTE et Serviettes de bain TOILE A SERVIETTES et TOILE A VERRE. TOILE D'IRLANDE, usée et ouverte. COUVERTURES blanches et de couleurs, et une grande quantité d'autres Marchandises de Ménage.

GLOVER, FRY & CIE

Québec, 4 février

QUEBEC ST-JEAN

Le 17 et après VENDREDI, le 18 JANVIER 1892, les trains partant de la nouvelle station de la rue St-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches:

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac Saint-Jean, MAKDI, JERDI et SAMEDI arriva à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

4.15 P. M.—Train local de la maille part tout les jours pour St-Raymond, arrivant à 6.45 P. M., et se rendra jusqu'à la Rivière à Pierre le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, y arrivant 8.15 P. M.

Arrivée à Québec 9.00 A. M.—Train local de la maille part tous les jours de St-Raymond à 6.30 A. M., et à la Rivière à Pierre à 5.00 A. M., le MAKDI, JERDI et SAMEDI, arrivant à Québec à 9.00 A. M.

6.40 P. M.—Express direct part de Roberval le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à 7.30 A. M., et de la Jonction Chambord à 8.15 A. M., pour Québec, y arrivant à 6.40 P. M.

Un train spécial mixte partira de la Jonction à Pierre, tous les SAMEDI SOIR, à 6.15 l'après-midi du train du chemin de fer des Basses Laurentides, venant de St-Jean, pour Québec, y arrivant à 10.15 p. m., et repartira de Québec tous les LUNDI MATIN à 2 heures pour la Jonc. Rivière à Pierre, et y fera rattachement pour St-Jean, à 6.30 a. m.

L'Express direct nord et sud fait rattachement à la Rivière à Pierre avec le chemin de fer des Basses Laurentides, pour St-Tite, Grandes Falés et Trois-Rivières.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest est enregistré pour Roberval.

Le fret pour la Rivière à Pierre et les stations intermédiaires, et pour toutes les stations du chemin de fer des Basses Laurentides, ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M., et pour les endroits au-delà de la Rivière à Pierre après 5 heures P. M.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac-St-Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS. Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

On peut se procurer des billets de passage chez R. M. STOCKING, vis-à-vis l'Hôtel St-Jean et chez Suzzor et Trudelle, 47, rue du Pont.

Pour informations sur les prix pour les passagers et des taxes sur le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général, pour les passagers et le fret, Québec. J. G. MOUZY, Sec. & Gérant Québec, 30 de la rue St-J.

Arthur Laberge,

MENUISIER-ENTREPRENEUR, No 581, RUE DE LA REINE, SAINT-ROCH,

Remercie le public de l'encouragement libéral qu'il lui a donné et informe le public de la ville et des campagnes, qu'il sera toujours à sa disposition pour l'importe quelle entreprise en menuiserie. Ouvrage garanti, prix modiques, et prompt exécution de tous les travaux qu'on lui confiera. Québec, 3 février 1892—1m.

AVIS

Est par le présent donné que The North Canadian Atlantic Railway and Steamship Company, fera application à la prochaine session du Parlement du Canada pour obtenir la permission d'un acte au fins de prolonger le délai accordé pour commencer et compléter la construction des différentes sections de son chemin, et aux fins de changer l'endroit de son bureau principal. Québec, 12 janvier 1892.

FLYNN, DIONNE & DOUFFARD, Avocats des requérants. Québec, 13 janvier 1892.

A louer.

L'ancien poste de commerce de Vézina & Fraser, 88, rue Sous-le-Port, Basco-Ville. S'adresser à la maison JOS. HAMEL & CIE., Rue Dalhousie. Québec, 9 février 1892—15j.

AVIS

Les personnes qui auraient des réclamations à faire contre la succession du Héréd. M. Jos. Oct. Soucy, voudront bien s'adresser au Héréd. E. C. GUY, frère, curé du Sacré-Coeur de Jésus, de Broughton, ex-cureur testamentaire, ou à Demoiselle Soucy, au presbytère de St-Roch des Aulniers. Québec, 18 janvier 1892.

A LOUER

UN MAGASIN, No 198, Rue St-PAUL, à présent occupé par J. L. O. Vidal & Fils, ainsi une partie de magasin occupé par J & W. REID, 200, Rue St-Paul. Québec, 26 janvier 1892—1m.

QUEBEC COUR SUPERIEURE

No 1706